

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2014, a adopté le règlement suivant :

RCA-106 : *Règlement modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisé (R.R.V.M., c. C-11) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie*

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 18 mars 2014.

Patrick Martel

Secrétaire d'arrondissement substitut